

OBJET : Adhésion à la Maison de l'architecture de Normandie et versement d'une subvention

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- Que la Maison de l'architecture de Normandie est une structure culturelle régionale de médiation architecturale et urbaine créée en 1992 ;
- Que dans le cadre de son rôle d'animation du réseau régional des acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et du cadre de vie, la maison de l'Architecture favorise les échanges entre différents partenaires participant à la promotion et la valorisation d'une image dynamique du territoire régional ;
- que le partenariat avec la Maison de l'architecture permet à la Ville de Sotteville-lès-Rouen de mener avec cette institution des réflexions communes sur la valorisation architecturale et urbanistique de la Ville, et de participer à la dynamique des échanges au sein d'un réseau d'acteurs du territoire régional notamment par le biais d'expositions et de forums ;
- enfin l'intérêt que revêt cette institution pour la Ville de Sotteville-lès-Rouen,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Maison de l'architecture de Normandie et de verser une cotisation annuelle de 200€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

OBJET : Adhésion à la maison de l'architecture de Normandie

La Maison de l'Architecture, émanation de l'Ordre des Architectes, offre dans le cadre des missions conférées par la loi sur l'architecture, une fonction de diffusion de la culture architecturale, à laquelle il est proposé à la Ville de Sotteville-lès-Rouen d'adhérer.

Cette entité a notamment pour but de faire valoir le travail des architectes, urbanistes, paysagistes, par des expositions, des visites, constituant ainsi un outil de promotion et de diffusion architecturale dans la ville et la région.

La Maison de l'Architecture s'adresse aux professionnels de la construction, au grand public, aux maîtres d'ouvrage ; de plus, elle travaille en complémentarité avec les organismes qui font la promotion de l'architecture. Dans ce contexte, l'association souhaite affirmer son action à l'ensemble de la région par l'implication des différentes collectivités territoriales, des bailleurs sociaux et des maîtres d'ouvrage.

L'adhésion de la Ville de Sotteville-lès-Rouen à la Maison de l'architecture de Normandie aura pour effet de renforcer la dynamique relationnelle entre les différents partenaires, la profession et les maîtres d'ouvrage, offrant ainsi à ses partenaires ses supports de communication, des visites de chantiers et de réalisations ainsi que des réunions d'information.